

LA SOUMISSION AUX GAFA EST ACTÉE

DEPUIS LA MISE EN PLACE DU E-COMMERCE : UNE OPÉRATION DE COMMERCE INTERNATIONAL SE TRANSFORME AUTOMATIQUEMENT EN UNE OPÉRATION DOUANIÈRE. CETTE ÉVOLUTION, INTERVENUE AU DÉPART DANS UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE EUROPÉEN, EST DEVENUE UN SUJET DOUANIER FRANÇAIS, QUI INDIUIT UNE APPROCHE PLUS GLOBALE DU DÉDOUANEMENT SUR LE TERRITOIRE.

Maintenant que tous les flux sont déclarés, y a-t-il des besoins de repositionnement de la Douane sur le territoire ? Notre but est d'augmenter les recettes fiscales et de mieux contrôler.

L'écran de fumée de la DG ne masque pas la triste réalité.

Le e-commerce est le fait de pouvoir commander en ligne. Un consommateur déclenche depuis chez lui une opération de commerce international.

Aux États-Unis, le dogme du libre commerce international a amené le choix d'une franchise de 800 dollars. Pas de déclaration, pas de taxation. L'Union européenne a fait le choix inverse et heureusement !

Depuis le 1er juillet 2021 existe l'obligation de déclaration en douane pour chaque envoi. La déclaration H7 est réservée aux marchandises de moins de 150 euros sans prohibition ni restriction.

Il reste une franchise de droit de douane pour les marchandises de moins de 22 euros, mais il y a taxation au premier euro pour la TVA. Les plateformes de commerce en ligne deviennent responsables de la collecte des taxes.

RELATIONS AVEC LA POSTE

Les postiers en contact avec le public n'ont pas été formés à ces nouvelles modalités. Ils subissent au quotidien la colère du public.

De plus la Poste avait avoué en 2021 ne pas être en capacité d'identifier l'ensemble des colis soumis à la taxation. Selon la DG, aujourd'hui on serait à 90 % de colis dédouanés par la Poste qui depuis 2021 a mis en œuvre de gros moyens informatiques et logistiques. Ce que la Poste n'est pas encore en capacité de traiter est dû aux indications défailtantes portées sur les colis par les expéditeurs étrangers.

La Poste n'est pas encore non plus en ordre de bataille sur les marchandises soumises à restriction et prohibition.

Du propre aveu de la DG, l'outil mis en place en 2021 n'était pas parfait mais s'est amélioré depuis.

Une forme d'auto-persuasion habituelle de notre administration .

Les douaniers de terrain qui effectuent les contrôles et ouvrent les colis manquent de données.

Réponse DG :

on essaie de collecter le maximum de données exploitables .

Et c'est tout ?

Pour la CFDT-CFTC c'est à notre employeur de donner de bons outils de contrôles, le bricolage n'a plus lieu d'être. Mais le réalisme l'emporte, nous savons bien comment cela marche en douane, en retard, à la ramasse des opérateurs et ne fonctionne que via la bonne volonté des agents.

COMPTE-RENDU
DDE GROUPE DE
TRAVAIL,
OCTOBRE 2022



SUR L'OUTRE-MER

En 2022, reprise de la totalité du dédouanement H7 par la Poste. Les services douaniers doivent accompagner les services locaux de la Poste qui sont peu ou mal formés, et c'est compliqué. On est encore loin du 100 %. Les douaniers sont très peu en contact avec le public mécontent, c'est la Poste qui gère les usagers. Les douaniers en poste dans ces services ont dû radicalement changer leur activité, ce qui est assimilable à une restructuration. Ils sont inquiets et très critiques par rapport à la Poste.

De plus, la différence de traitement (tarification différenciée) entre les DOM et la métropole induit de fait une inégalité de traitement du citoyen devant des taxes relevant pourtant de politiques nationales.

Il y a pour le public une opacité entre "frais de gestion" repris par la Poste comme « frais de douane ».

La CFDT-CFTC tient aussi à dénoncer les coûts différenciés opérés par cet opérateur « la Poste » qui selon le mode de déclaration choisi (net ou au bureau) procède à des tarifications du simple au triple (2,5 à 7,5 euros) aggravant encore la facture de ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir une connexion. Quelle rupture d'égalité et quel coût supplémentaire infligés aux plus faibles et précaires !

Réponse DG

La réponse de la DG nous laisse rêveurs : les usagers ne doivent pas se plaindre, les frais de gestion mis en place par la Poste sont bien inférieurs à ceux des expressistes en métropole !

Il faut oser !

Pour la CFDT-CFTC, toutes ces réformes vont, sans que cela soit formulé, dans le sens de la suppression de douaniers physiquement présents, or pour des contrôles efficaces rien ne pourra jamais remplacer le face-à-face effectif du douanier et de la marchandise.



PRISE DE CONSCIENCE EUROPÉENNE

La prise de conscience de l'importance croissante du commerce en ligne est partagée au niveau européen.

Un « groupe des sages » indépendant se penche sur, notamment, la problématique des minations de valeur. Les responsables douaniers des différents pays d'Europe se réunissent régulièrement. Une prochaine étape sera de supprimer la franchise résiduelle sur les droits de douane. La responsabilisation des plateformes sera au cœur des évolutions.

Pour la CFDT-CFTC, la mobilité perpétuelle et l'évanescence des flux de ce commerce international en ligne constituent un véritable challenge pour les capacités d'adaptation de la Douane, sous peine de voir les trafics souterrains se démultiplier de manière exponentielle. Positionner durablement des emplois et des personnels douaniers sur des sites où les flux de colis apparaissent et disparaissent est une véritable difficulté.

Obtenir la coopération des plateformes et des pays d'expédition sera un véritable casse-tête. L'union européenne aura intérêt à s'armer juridiquement pour faire face à ces opérateurs fugaces et opaques de plus en plus nombreux.

En définitive un groupe de travail pour ordre, sans réelle volonté de la DG de nous donner des informations rassurantes et fiables sur notre avenir.

Des constats, des désirs, des mots et des projets, in fine rien de concret si ce n'est sous couvert de modernisation et d'adaptation au e-commerce, une servilité de plus en plus intégrée aux GAFAM (Google, Apple, Facebook et Amazon) et géants du e-commerce, le tout couplé à l'abandon programmé de nos pouvoirs régaliens de contrôle pour laisser ces « monstres » faire des profits en paix et surtout ne jamais payer d'impôts..

**UNE NOUVELLE FOIS L'ÉTAT CÈDE FACE AUX LOBBIES ET CE SONT, HÉLAS, NOS ADMINISTRATIONS DE CONTRÔLES QUI MORFLENT...
COMME TOUJOURS !**